



**Vincent Locas, avocat**

Chef, Prévention et gestion des litiges

Affaires juridiques

Ligne directe : (514) 598-3324

Télécopieur : (514) 598-3839

Courriel : [vincent.locas@energir.com](mailto:vincent.locas@energir.com)

Adresse courriel pour ce dossier : [dossiers.reglementaires@energir.com](mailto:dossiers.reglementaires@energir.com)

**PAR SDE**

Le 22 août 2024

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret

Secrétaire

**Régie de l'énergie**

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande amendée d'autorisation pour un projet visant la construction d'une station de réception de gaz porté à Saint-Flavien**

**Notre dossier : 312-01042**

**Dossier Régie : R-4263-2024**

---

Chère consœur,

Conformément à votre lettre datée du 14 août 2024 transmise dans le dossier en objet<sup>1</sup>, nous vous faisons parvenir les réponses d'Énergir à certaines des questions contenues à la demande de renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie (ci-après « **Régie** »), soit la pièce Énergir-2, Document 2. Énergir dépose également une liste révisée des pièces.

Comme mentionné à sa lettre datée du 2 août 2024<sup>2</sup>, Énergir est présentement à rédiger un complément de preuve relativement à des modifications qui seront apportées au projet initialement soumis. Dans un souci de saine gestion des ressources, Énergir a jugé préférable de ne répondre qu'aux questions pour lesquelles les réponses fournies ne devraient pas être affectées par ledit complément de preuve. Énergir propose de revenir à la Régie avec les réponses manquantes en même temps que le dépôt du complément de preuve.

À ce sujet, Énergir vise pour le moment un dépôt à la mi-septembre 2024. Elle profitera également de l'occasion pour informer la Régie de la nouvelle date à laquelle une décision finale serait requise. Dans l'intervalle, la Régie peut considérer que celle du 30 septembre 2024 contenue à la demande<sup>3</sup> et à la preuve initiale<sup>4</sup> ne tient plus.

---

<sup>1</sup> A-0006.

<sup>2</sup> B-0020.

<sup>3</sup> B-0017, paragr. 12.

<sup>4</sup> B-0006, p. 25.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

*(s) Vincent Locas*

Vincent Locas  
VL/mb

p. j.